

# AUTO ENTREPRENEUR EXERCANT UNE ACTIVITE ARTISANALE

Pour **s'informer** sur les modalités de fonctionnement du régime de l'auto entrepreneur, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône propose au sein de son Espace Futur Artisan **les outils suivants** :

- ✚ **une fiche synthèse** téléchargeable sur le site [www.cma-lyon.fr](http://www.cma-lyon.fr) accompagnée **du livret explicatif RSI** remis sur place en complément de :
  - pour la présentation générale de ce statut : [www.lautoentrepreneur.fr](http://www.lautoentrepreneur.fr),
  - informations complémentaires et simulations : [www.apce.com](http://www.apce.com)
  - pour les questions spécifiques à votre projet : 0821 08 60 28 et/ou [lautoentrepreneur@apce.com](mailto:lautoentrepreneur@apce.com).
- ✚ **une réunion d'information** gratuite vous expliquant les étapes de la création d'entreprise et présentant l'ensemble des statuts et régimes existants,
- ✚ **une formation d'une journée** présentant le fonctionnement du régime auto entrepreneur et les critères de choix (droit d'inscription : 20 euros - financement Région Rhône-Alpes).

**IMPORTANT**, si un auto entrepreneur exerce une activité du secteur des métiers à **titre principal** :  
**il doit être inscrit au Répertoire des Métiers**

Vous avez une activité artisanale	A titre principal	A titre secondaire
<b>Définition</b>	<p><b>Pour les retraités, salariés au moins à mi-temps et personnes qui exercent une ou plusieurs activités non salariées non artisanales</b> (commerçant, profession libérale, agent commercial) : si leurs revenus imposables issus de l'exercice de l'activité artisanale constituent plus de la moitié de l'ensemble des revenus pour le calcul des impôts au titre de l'année précédente.</p> <p>- <b>Pour les personnes sans emploi</b> : si l'activité artisanale exercée est la plus importante des autres activités non salariées exercées.</p>	<p><b>Les personnes en formation initiale,</b></p> <p><b>Les personnes dont le cas ne figure pas dans les conditions présentées dans la colonne « à titre principal ».</b></p>
<b>Démarches à faire</b>	<b>Déclaration et immatriculation au Répertoire des Métiers</b>	<b>Déclaration</b>
<b>Auprès de</b>	<p>Centre de Formalités des Entreprises de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du département de domiciliation de l'entreprise.</p> <p>Le CFE est <b>le lieu d'enregistrement de vos déclarations</b>, c'est auprès de l'EFA (ou antennes) que vous seront proposés les outils d'informations présentés en préambule</p>	<p>Déclaration sur le site <a href="http://lautoentrepreneur.fr">lautoentrepreneur.fr</a> ou auprès du Centre de Formalités des Entreprises compétent (Chambre de Métiers, Chambre de Commerce, URSSAF)</p>
<b>Quand</b>	<p>Pour le Centre Formalités des Entreprises du Rhône, il faut <b>se présenter</b> quelques jours avant la date de début de l'activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à Lyon (58 avenue Foch/étage 1) : Sans RDV le matin avant 8h30 ou prendre RDV au 04.72.43.43.50</li> <li>- dans une antenne (cf. adresse au verso) prendre RDV</li> </ul>	

Pour obtenir des précisions complémentaires sur les critères (activité principale/activité secondaire) et/ou connaître les conditions d'immatriculation, vous pouvez demander un entretien à l'Espace Futur Artisan 56 avenue Foch (le matin sans RDV de 8 H 30 à 11 H 30 ou sur RDV de 13 H à 16 H au 04.72.43.43.64)

Vous trouverez au verso des informations complémentaires : principales pièces à fournir... →



# IMPORTANT

## POUR FAIRE VOTRE DECLARATION D'ENTREPRISE VOUS DEVREZ OBLIGATOIREMENT ETRE MUNI DES PIECES PRESENTEES CI-DESSOUS

A TITRE PRINCIPAL*		A TITRE SECONDAIRE*	
Justificatifs à apporter	précisions	Justificatifs à apporter	précisions
<ul style="list-style-type: none"> <li>- justificatif d'identité et de nationalité, ⇒</li> <li>- justificatif de l'adresse du lieu d'exercice de l'activité ⇒</li> <li>- justificatif ou attestation de qualification professionnelle (si vous exercez une activité réglementée) ⇒</li> <li>- si marié ou pacsé : remplir les documents "information au conjoint" et "choix du statut du conjoint" ⇒</li> <li>- numéro de sécurité sociale ou carte vitale et choix d'un organisme maladie conventionné ⇒</li> </ul>	<p><u>En terme de pièces d'identité recevables :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ressortissant français ou membre de l'Union Européenne ⇒ carte d'identité</li> <li>- ressortissant algérien ⇒ certificat de résidence en cours de validité dans le département du domicile</li> <li>- ressortissant d'autres pays ⇒ titre de séjour de 10 ans en cours de validité dans le département du domicile</li> </ul> <p>- quittance EDF, bail, Autorisation de domiciliation...</p> <p>- <u>En terme de qualification</u> : pour exercer certaines activités, il faut être titulaire d'un diplôme niveau V (CAP) ou justifier de 3 années d'expérience professionnelle</p> <p>- <u>Documents à remplir en annexe</u> et à apporter le jour de la déclaration</p> <p>- <u>Liste des organismes en annexe</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- justificatif d'identité et de nationalité,</li> <li>- justificatif ou attestation de qualification professionnelle (si vous exercez une activité réglementée)</li> </ul>	<p>Idem « à titre principal »</p> <p>Idem « à titre principal »</p>
<b>Si vous souhaitez demander l'ACCRE</b>	<p>1/ il faut vérifier si vous êtes éligible (liste en annexe)  2/ Si vous êtes éligible : télécharger le dossier ACCRE sur <a href="http://www.cma-lyon.fr">www.cma-lyon.fr</a> (ou le demander) et le remplir en 2 exemplaires signés en original accompagnés de la pièce justifiant votre éligibilité et apporter tous ces documents le jour de votre déclaration</p>		
Des frais d'assistance vous seront demandés pour le traitement de votre formalité			

\*Si vous désirez déclarer une activité non salariée et que vous ne répondez pas aux critères présentés au recto, demander un entretien avec l'Espace Futur Artisan qui étudiera votre situation personnelle.

**Pour plus d'informations ⇒ Espace Futur Artisan (56 avenue Maréchal Foch 69006 Lyon) au 04.72.43.43.64 ou nos Antennes : Beaujolais au 04 74 62 93 79, Rhône Sud au 04 72 43 22 35, Ouest Lyonnais au 04 74 63 04 74.**



**Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat**

*Rhône*

## **INFORMATION DES CONJOINTS**

Art. L 526-4 du Code du Commerce  
issu de l'art. 8 de la loi n° 2003-721 du 1<sup>er</sup> août 2003

### **ATTESTATION DE DELIVRANCE DE L'INFORMATION DONNEE A SON CONJOINT COMMUN EN BIENS SUR LES CONSEQUENCES DES DETTES CONTRACTEES DANS L'EXERCICE DE SA PROFESSION SUR LES BIENS COMMUNS**

Je soussigné(e) M/Mme (*nom prénom du chef d'entreprise*) ..... déclare sous ma responsabilité, conformément à l'article R.123-121-1 du code de commerce, avoir informé mon conjoint M/Mme ....., avec lequel/laquelle je me suis marié(e) sans contrat de mariage ou bien avec un contrat de mariage<sup>1</sup> qui prévoit des biens communs aux époux, sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de ma profession sur ces biens communs.

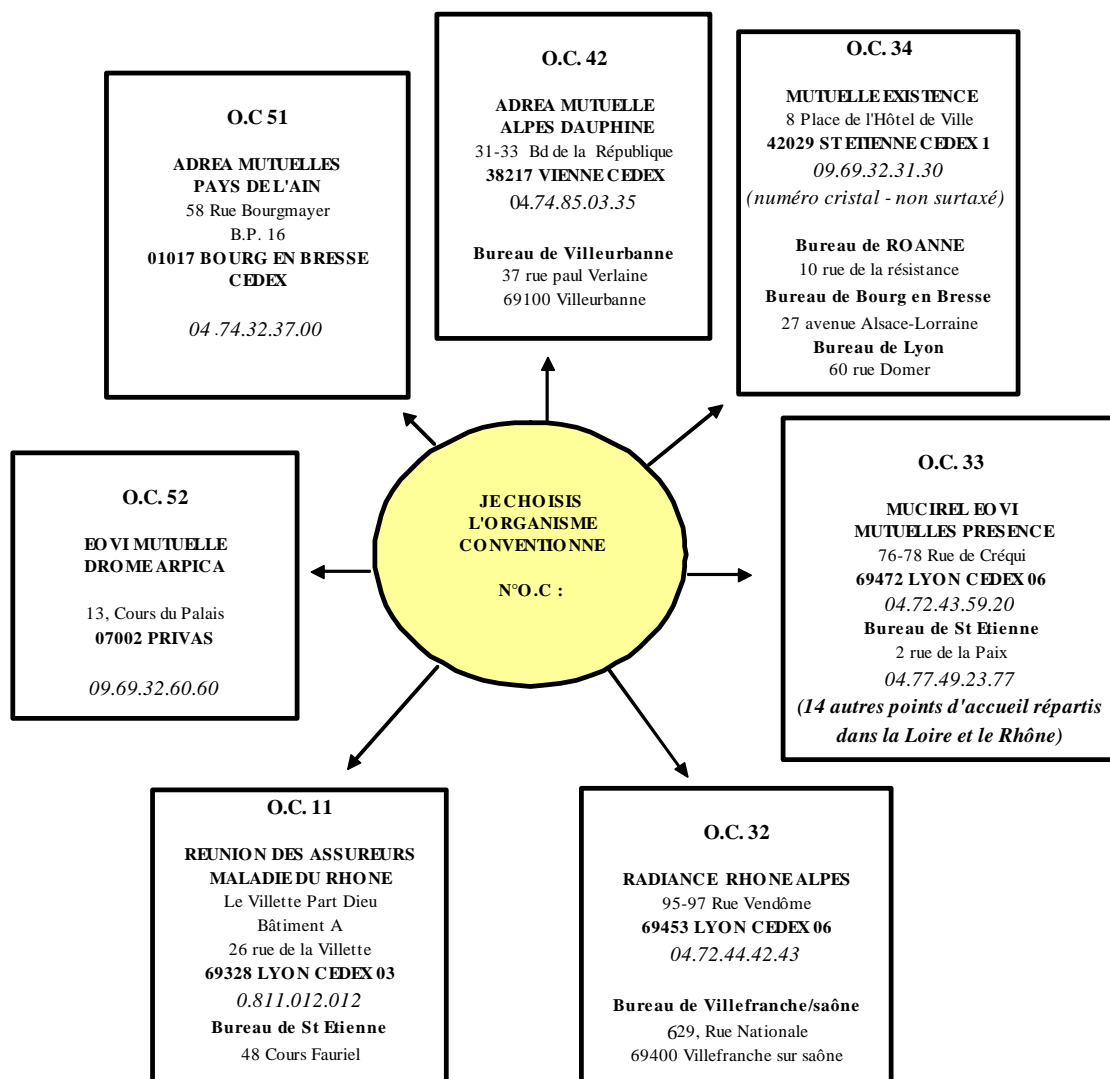
Fait à .....,

Le.....

**Le Chef d'entreprise  
(Signature)**

<sup>1</sup> La mention relative à l'absence de contrat de mariage ne signifie pas que le régime légal français est applicable  
Version n°3 - octobre 2011 – fiche établie par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône – reproduction interdite





**NOM :**

**Prénom :**

**N° de Sécurité Sociale :** \_ \_ \_ \_ \_ / \_ \_

**IMPORTANT :**

**Tous les Organismes Conventionnés ci-dessus, habilités dans les conditions fixées par Décret en Conseil d'Etat, ont compétence pour rembourser vos prestations maladie, dans les mêmes conditions.**

**RSI Région Rhône**

69, rue Duquesne  
69452 LYON cedex 06  
Tel : 0811 010 826 (cotisations - recouvrement)  
Tel : 0821 200 030 (prestations vieillesse - invalidité - santé)  
Fax: 04 72 44 59 66

<b>Pour tous les demandeurs :</b>	<b>Imprimé de demande d'ACCRES Copie de la pièce d'identité du ou des demandeurs Photocopie du formulaire de déclaration d'entreprise (P0,M0, M2 ou M3)</b>
➤ Demandeurs d'emploi indemnisés (par le régime d'assurance chômage) :	Notification d'ouverture de droit ou justificatif du paiement de l'allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE)
➤ Demandeurs d'emploi indemnisés (par le régime de solidarité) :	Notification d'ouverture de droit ou justificatif du paiement de l'Allocation Temporaire d'Attente (ATA), de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)
➤ Demandeurs d'emploi susceptibles d'être indemnisés au titre de l'Aide au Retour à l'emploi (ARE)	La lettre de licenciement  Les bulletins de salaires des 4 derniers mois
➤ Demandeurs d'emploi susceptibles d'être indemnisés, bénéficiaires de la convention de reclassement personnalisée (CRP)	La lettre de licenciement Les bulletins de salaires des 4 derniers mois Une copie du bulletin d'acceptation de la convention de reclassement personnalisé dûment complété et signé par le salarié
➤ Demandeurs d'emploi non indemnisés inscrits à Pôle Emploi pendant 6 mois au cours des 18 derniers mois	Historique Pôle Emploi
➤ Bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion (RMI) ou du Revenu de Solidarité Active (RSA)	Notification du bénéfice de la prestation ou justificatif de paiement de la prestation
➤ Personnes 18 à moins de 25 ans révolus non indemnisées, remplissant les conditions d'éligibilité à un emploi jeune	Pièce d'identité  nota : aucune condition d'inscription à Pôle Emploi
➤ Personnes plus de 26 à moins de 30 ans non indemnisées	Attestation sur l'honneur de non indemnisation au titre de l'assurance chômage nota : aucune condition d'inscription à Pôle Emploi
➤ Personnes plus de 26 à moins de 30 ans handicapées non indemnisées	Attestation sur l'honneur de non indemnisation au titre de l'assurance chômage et, Justificatif de la reconnaissance de l'état de personne handicapée délivrée par la commission départementale des droits et de l'autonomie
➤ Personnes bénéficiant d'un emploi jeune dont le contrat se trouve rompu avant le terme de l'aide prévue.	Contrat de travail et justificatif de la rupture de contrat.
➤ Personnes salariées ou licenciées d'une entreprise soumise à l'une des procédures de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaires qui reprennent tout ou partie de cette entreprise dès lors qu'elles s'engagent à investir en capital la totalité des aides et à réunir des apports complémentaires au moins égaux à la moitié des aides accordées	Toute pièce ou document justifiant du projet de reprise d'entreprise.
➤ Personnes physiques créant une entreprise implantée au sein d'une zone urbaine sensible (ZUS).	Adresse de l'établissement mentionnée dans le formulaire de déclaration de l'entreprise ou extrait K bis.
➤ Bénéficiaires du complément de libre choix d'activité	Notification de l'ouverture des droits ou du dernier titre de paiement
➤ Dirigeants et associés de société	Outre les pièces justificatives listées ci-dessus  Une copie des statuts de la société  Ainsi que le cas échéant la justification des liens de parenté